

Quelques actions menées

Permis enfant

Les jeunes élus ont inventé un « permis enfant » afin de sensibiliser les jeunes L'Hayssiens au fonctionnement des différents modes de transports tels que la voiture, le vélo, la trottinette ou le roller. Ils ont travaillé avec la police municipale afin de préparer un quiz pour tester les connaissances de chacun sur les panneaux de circulation, les attitudes et les équipements à adopter pour se déplacer en sécurité.

Collecte solidaire

Les élus ont imaginé un projet visant à collecter des jouets auprès d'enfants. Les fonds collectés à l'occasion d'une brocante, qui n'a pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire, devaient être reversés à une association.

Vidéos et ateliers sur la réduction des déchets

Les jeunes conseillers ont réalisé de courtes vidéos visant à sensibiliser à la réduction des déchets dans son quotidien. Ils ont également animé des ateliers, à l'accueil de loisirs de la Vallée-aux-Renards, pour informer les jeunes enfants sur le tri sélectif et l'importance de la revalorisation des matières premières.



Ils ont aimé, ils témoignent

« J'ai appris à mener un projet du début à la fin, à persévérer, et cela malgré les imprévus. Je me sens aussi plus à l'aise pour m'exprimer en public ».

Ameline, 11 ans, ancienne élue

« Etre élu m'a permis de rencontrer des élèves d'autres classes et d'autres écoles. C'était très enrichissant ».

Sekou, 10 ans, ancien conseiller

Les élections

Qui peut voter ?

Tous les élèves de CM1 et CM2 de la ville.

Comment voter ?

Les élections auront lieu les 8 et 11 octobre 2021 dans chacune des écoles. Il s'agit d'un scrutin à 1 tour. Chaque électeur peut voter pour un représentant de sa classe. Pour voter, il faut se rendre au bureau de vote installé dans son école avec sa carte d'électeur.

Résultats

Le dépouillement (décompte des voix) a lieu à la clôture du bureau de vote. Chaque électeur peut y participer (les candidats peuvent seulement y assister).

Les électeurs sont informés du résultat du vote par affichage dans l'école, dans le journal municipal, sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville.

Être candidat ?

Être élu, c'est un engagement

Le conseiller enfant s'engage auprès de ses camarades à les représenter le plus efficacement possible.

Être conseiller enfant, c'est s'engager à :

- Être assidu aux réunions
- Assister à chaque rencontre
- Être attentif aux remarques et suggestions de ses électeurs
- Informer régulièrement ses électeurs des actions du CME
- Écouter et respecter les idées et la parole de chacun
- Être présent aux événements citoyens de la ville

Pour être candidat, il est indispensable :

- D'habiter L'Hay-les-Roses
- D'être élève de CM1 ou de CM2 dans une école de la ville
- D'avoir l'autorisation de ses parents
- De faire une affiche qui explique ses motivations, ses idées

Hôtel de ville, 41 rue Jean Jaurès à L'Hay-les-Roses

Renseignements : 01 49 08 02 33 - 06 86 20 66 98

lhaylesroses.fr



Conseil municipal des enfants



2021-2022



© Adobe Stock - Mairie de L'Hay-les-Roses, service communication, 2021

cme.lhaylesroses.fr

Un CME, pourquoi ?

Qu'est que le Conseil municipal des enfants ?

Le Conseil municipal des enfants (CME) est une assemblée d'élèves de CM1 et de CM2 élus par leurs camarades.

À quoi sert le CME ?

Il permet aux enfants d'être des acteurs actifs de la cité et de contribuer à leur formation citoyenne. Il leur offre la possibilité d'initier des actions et des réflexions pour la ville, d'acquérir une plus grande connaissance de la vie publique et de représenter leurs électeurs lors des événements publics.

À qui s'adresse-t-il ?

Il est destiné aux L'Haÿssiens de CM1 et de CM2 scolarisés à L'Haÿ-les-Roses.

Le fonctionnement

Les référents

Le Conseil municipal des enfants est placé sous la délégation d'un élu. Les jeunes conseillers sont assistés dans leur fonction par **Nina Rezé, coordinatrice des Conseils municipaux d'enfants et de jeunes.**

La représentation publique

Un élu représente ses électeurs durant les événements de la ville : commémorations, événements festifs ou citoyens.

La communication

Après chaque réunion, un relevé de décisions est transmis par mail aux élus et/ou à leurs parents. Les conseillers décident ensuite du mode de transmission à leurs électeurs (journal municipal, affichage au sein de la classe, etc).

Les absences

L'élue qui ne peut pas participer à une réunion ou une manifestation du Conseil doit avertir la coordinatrice dès que possible par mail ou SMS. Après 3 absences consécutives non excusées, les parents sont contactés et une rencontre est organisée entre les parents, le jeune élu et les référents du Conseil municipal des enfants.

La démission

Chaque élu a le droit de démissionner. Il doit faire part de sa décision par écrit à Nina Rezé.

Le mandat d'un conseiller enfant

La durée du mandat

Elle est d'une année scolaire.

Les commissions

Les jeunes conseillers sont répartis en 3 commissions thématiques « **Environnement, cadre de vie** », « **Sports, loisirs, culture** » et « **Citoyenneté, solidarité** ». Chaque commission porte un projet.



Les temps forts d'un mandat

La cérémonie de prise de fonction

Elle officialise l'entrée en fonction des élus. Lors de cette séance, le maire remet aux jeunes conseillers leur carte officielle d'élue et leur écharpe tricolore.

Le séminaire

Un séminaire a lieu juste après les élections, le **mercredi 13 octobre 2021 de 9h à 17h30** au Moulin de la Bièvre. Son but est de permettre aux élus de se rencontrer et d'apprendre à travailler ensemble. Les élus y sont répartis par commissions et évoquent les projets qui seront présentés durant la séance plénière d'installation.

Le travail en commissions

C'est durant ces temps de travail que les élus débattent pour construire ensemble leur projet. Chacune des commissions se réunit durant 1h30 toutes les semaines, en dehors des périodes de vacances scolaires. Ces temps de travail en commission intégreront quatre rencontres annuelles du CME au complet, lors d'un mercredi.

La mise en œuvre des projets

Tous les élus sont mobilisés pour la mise en œuvre et le bon déroulement de l'action.

Les séances plénières

Il y en a deux par mandat. Publiques et ouvertes à tous, ces séances ont lieu en salle du conseil municipal en présence du maire et des conseillers municipaux et constituent un moment d'échange avec les élus adultes. Elles sont l'occasion de présenter les projets retenus par le CME ainsi que leur bilan.

Rencontre avec les autres conseils d'enfants

Les rencontres avec les élus d'autres conseils municipaux des enfants permettent à chacun d'échanger avec ses homologues et de découvrir le fonctionnement d'une instance similaire.

Les sorties

Plusieurs sorties peuvent être proposées en cours de mandat (visite d'institution, rencontre avec des partenaires, etc). Les conseillers doivent confirmer leur participation pour chacune d'entre elles.

J'aime ma ville,
je m'engage,
dès le plus
jeune âge !

